

Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 24 novembre 2022 à 20h15

*Dans la grande salle de réunion au rez-de-chaussée du Business Campus
ou en visioconférence*

TYPE DE PARTICIPATION	NOMBRE DE PERSONNES
Présentiel	19
Visioconférence	13
Procuration	9
Total	41

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la modification des statuts de l'association CPTS Mulhouse Agglomération tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Le Président Dr TRYNISZEWSKI ouvre une nouvelle séance pour l'Assemblée Générale Extraordinaire à **20h15** et précise que cette assemblée générale se tient suite à l'absence de quorum lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 24 novembre 2022 à 20h00.

Il rappelle que, selon les statuts et le règlement intérieur, cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer sans quorum.

Il remercie l'ensemble des membres présents pour cette réunion en présentiel et visioconférence.

Il précise que les votes se font en ligne et que les documents à approuver peuvent être consultés directement via les liens URL communiqué préalablement à la séance à tous les membres.

1. **Approbation de la modification des statuts de l'association CPTS Mulhouse Agglomération tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2022**

Le Président présente les modifications des statuts proposées par le Conseil d'Administration.

Après débat, la proposition de modification des statuts est mise au vote.

La modification des statuts de l'association tel que proposé par le Conseil d'Administration est approuvée à l'unanimité (39 pour, 2 abstentions).

Le président clôt l'assemblée générale extraordinaire à **20h30**.

À Mulhouse, le 24 novembre 2022.

Signatures

Le président de la séance :

Le secrétaire de la séance :